

Communiqué de presse – 5/01/2015

Exclusion des chômeurs : Bruxelles partiellement entendue par le fédéral

Ce 1^{er} janvier 2015, ce sont près de 4.700 Bruxellois qui sont exclus du droit aux allocations d'insertion.

Pour 250 d'entre eux, le conseil des Ministres fédéral a cependant approuvé un projet d'arrêté royal prévoyant un assouplissement de la mesure d'exclusion.

Les services régionaux d'emploi ont dorénavant jusqu'au 28 février 2015 pour faire face à l'afflux des demandes de prolongation des allocations d'insertion de personnes souffrant de problèmes médicaux graves, mentaux, psychiques ou psychiatriques ou ayant une inaptitude au travail d'au moins 33%.

Un moratoire demandé depuis mi-novembre par Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Emploi, dans une lettre adressée au Premier Ministre, Charles Michel et au Ministre fédéral de l'Emploi, Kris Peeters.

Début novembre, Actiris a réceptionné 787 formulaires de dérogation, 250 n'ont pas pu être traités avant le 31 décembre 2014. Dès lors, 250 Bruxellois allaient être exclus à l'aveugle du droit aux allocations d'insertion.

Ce délai supplémentaire donné aux régions constitue une première réponse aux revendications du Ministre bruxellois de l'Emploi. Didier Gosuin maintient sa demande d'une prolongation du droit aux allocations d'insertion à tous les chercheurs d'emploi, accompagnés par Actiris, qui sont déjà ou qui entament une démarche positive de recherche d'emploi.

«J'ai été partiellement entendu par Kris Peeters et l'en remercie. Mais je demande que tous ceux qui sont dans un processus actif ne soient pas pénalisés. Dans le cas contraire, ce serait un signal déplorable qu'on leur enverrait », déclare Didier Gosuin.

Contact Presse

Pauline Lorbat – attachée de presse
0485 89 47 45 – plorbat@gosuin.irisnet.be